



Programme Alimentaire Mondial

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration
Rome, 20-23 février 2017**

Distribution: générale

Date: 20 janvier 2017

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2017/6-A/Add.1

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités

Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités.

Coordonnateurs responsables:

M. S. Samkange
Directeur
Division des politiques et des programmes
tél.: 066513-2262

M. K. Crossley
Directeur adjoint
Service chargé de l'assistance technique et du
renforcement des capacités des pays
tél.: 066513-2964

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION
DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Le PAM devrait immédiatement faire en sorte que davantage d'attention soit accordée au niveau institutionnel au renforcement des capacités en tant que fonction essentielle, en créant à titre provisoire une équipe multipartite chargée de gérer la transition, à qui il incombera:</p> <p>a) de formuler la vision et la stratégie du PAM en matière de renforcement des capacités conformément à la Feuille de route intégrée pour 2017–2021, en les assortissant de définitions conceptuelles et opérationnelles du renforcement des capacités en tant que dimension à prendre en considération dans toutes les activités (Objectifs stratégiques 1 à 3), en tant que priorité au niveau des programmes (Objectif stratégique 4) et en tant que modalité de transfert dans le nouveau cadre de financement;</p> <p>b) de définir les rôles, les responsabilités et les obligations incombant au personnel chargé du renforcement des capacités, qui sera une responsabilité fonctionnelle dans certains cas et un élément à prendre systématiquement en compte dans d'autres domaines de programmation;</p> <p>c) de réexaminer, réviser et élaborer des outils et des orientations pratiques se rapportant au travail de renforcement des capacités mené par le PAM dans le contexte de sa politique en matière de plans stratégiques de pays, notamment pour ce qui est des interventions humanitaires; et</p> <p>d) de poursuivre ses activités jusqu'à ce que la planification stratégique par pays soit bien établie.</p>	<p>Division des politiques et des programmes, avec l'appui de la Division de la nutrition, de la Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions en cas de crise, de la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement et de divisions du Département des partenariats, de la gouvernance et de l'action de sensibilisation et du Département de la gestion des ressources</p>	<p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>Compte tenu des multiples ressources nécessaires au titre de la Feuille de route intégrée, la création d'une équipe spécifiquement chargée de gérer la transition est exclue, mais le PAM assignera les rôles, les responsabilités et les obligations s'agissant d'appuyer le renforcement des capacités au niveau de l'ensemble des fonctions, des divisions et des départements. Il continuera d'adapter les outils, les orientations et les meilleures pratiques pour aider ses bureaux de pays à élaborer et mettre en œuvre les plans stratégiques de pays (PSP).</p> <p>Parmi ces outils figurent des orientations indiquant comment générer des synergies, dans le cadre du renforcement des capacités assuré par le PAM, entre les instances gouvernementales et la société civile, conformément à l'approche adoptée par le PAM vis-à-vis de la planification stratégique par pays, qui consiste à y associer l'ensemble de la société.</p>	<p>Mi-2017</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION
DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 2: Lors de la mise en œuvre de la Feuille de route intégrée, et plus précisément de la politique en matière de plans stratégiques de pays, le PAM devrait veiller à ce que les bureaux de pays disposent dans un délai de 12 mois d'outils et d'orientations pertinents, concrets et pratiques concernant le renforcement des capacités. Lesdites orientations devraient:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) s'inspirer des bonnes pratiques tirées de l'expérience du PAM et d'autres organismes des Nations Unies; b) être applicables dans des contextes d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix; et c) indiquer les critères ou conditions permettant d'établir que le soutien du PAM n'est peut-être plus nécessaire (y compris les plans de transition et de retrait), qui doivent être pris en considération dans le cadre du processus de planification stratégique par pays. 	<p>Division des politiques et des programmes, avec l'appui de la Division de la nutrition, de la Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions en cas de crise et de la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que de divisions du Département des partenariats, de la gouvernance et de l'action de sensibilisation et du Département de la gestion des ressources</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les orientations engloberont les critères et conditions à réunir pour que le PAM puisse opérer la transition de l'appui au renforcement des capacités des pays; des objectifs et des effets directs clairs seront définis pour les interventions.</p>	<p>Outils: d'ici à juin 2017</p> <p>Orientations: d'ici à décembre 2017</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 3: Le PAM devrait renforcer les moyens dont il dispose en interne pour appuyer efficacement les processus de renforcement des capacités nationales dans un délai de 12 mois, et il lui faudrait à cette fin:</p> <p>a) mettre à jour sa stratégie en matière de personnel afin de faire figurer le renforcement des capacités parmi les compétences fonctionnelles;</p> <p>b) prévoir des mesures d'incitation concernant le renforcement des capacités dans les évaluations de la performance du personnel;</p> <p>c) désigner dans chaque bureau régional et bureau de pays un coordonnateur responsable du renforcement des capacités, ayant des responsabilités clairement définies et l'obligation de rendre des comptes; et</p> <p>d) accélérer la création d'un fichier de spécialistes du développement des capacités dans les domaines thématiques et les zones géographiques pertinents.</p>	<p>Division des ressources humaines, avec l'appui d'autres divisions en fonction du profil du personnel</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) La stratégie en matière de personnel sera révisée de sorte qu'elle tienne compte des fonctions et des engagements essentiels en matière de développement des capacités.</p> <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>b) Des orientations seront établies pour faciliter la prise en compte des aptitudes, des capacités et des fonctions relatives au développement des capacités dans le processus d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE).</p> <p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>c) Des recommandations concernant les rôles, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes incombant au personnel chargé de la fonction de renforcement des capacités seront proposées à chaque bureau régional et à chaque bureau de pays, compte tenu des niveaux de dotation en ressources et des portefeuilles d'activités en cours.</p> <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>d) Un fichier est en train d'être établi dans le cadre de la mise en place du réseau d'experts techniques.</p>	<p>Fin 2017</p> <p>Fin 2017</p> <p>Fin 2017</p> <p>En cours</p>
<p>Recommandation 4: Le PAM devrait continuer de renforcer ses dispositions en matière de suivi et d'établissement de rapports pour toutes les activités de renforcement des capacités dans un délai de 12 mois, en demandant que davantage d'informations quantitatives et qualitatives soient communiquées dans les rapports normalisés sur les projets et les rapports sur les fonds d'affectation spéciale, y compris des études qualitatives représentatives portant sur les contextes dans lesquels s'inscrivent les plans stratégiques de pays et les plans stratégiques de pays provisoires.</p>	<p>Division de la gestion et du suivi de la performance, avec l'appui de la Division des politiques et des programmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le travail se poursuit parallèlement à la mise en place du processus des PSP/PSP provisoires. Les modèles et les orientations concernant les rapports normalisés sur les projets ont été revus de manière à ce qu'ils rendent plus clairement compte des interventions et des résultats en matière de développement des capacités.</p> <p>Les initiatives de gestion des connaissances en cours visent à améliorer les rapports sur la mobilisation du PAM dans le domaine du développement des capacités à la lumière des enseignements tirés de l'expérience et d'études de cas. Ces initiatives se poursuivront si les fonds disponibles le permettent.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
Recommandation 5: Dans un délai de six mois, le PAM devrait s'assurer que sa communication en interne et à l'externe reflète et appuie sa vision stratégique en matière de renforcement des capacités, notamment en présentant le développement des capacités comme l'une de ses fonctions essentielles dans tous les contextes.	Division de la communication, avec l'appui de la Division des politiques et des programmes	La recommandation est en partie acceptée. Un plan de communication est en train d'être établi pour le Plan stratégique et la Feuille de route intégrée du PAM. Des messages sur le renforcement des capacités des pays seront mis au point et diffusés dans le contexte plus large du plan de communication à l'échelle du PAM.	Fin 2017
Recommandation 6: La mise à jour de la politique de 2009 devrait rester en vigueur jusqu'à ce que tous les éléments de la Feuille de route intégrée soient en place. Le PAM devrait ensuite soit la réviser, soit élaborer une nouvelle politique pour définir son approche stratégique. La politique devrait s'accompagner d'outils de diffusion qui soient conformes au Plan stratégique pour 2017-2021 et qui en appuient la mise en œuvre.	Division des politiques et des programmes, avec l'appui de la Division de la nutrition, de la Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions en cas de crise et de la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement	La recommandation est acceptée. La direction décidera s'il convient d'actualiser la politique actuelle ou d'en élaborer une nouvelle une fois qu'il aura été donné suite à toutes les recommandations issues de l'évaluation et que la mise en œuvre des PSP et des PSP provisoires aura été évaluée.	Fin 2018 (à confirmer)

Liste des sigles utilisés dans le présent document

PACE	évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
PSP	plan stratégique de pays